

de l'Ontario. Nous payons cependant \$1.75 et \$2.25 les hommes chargés de cette surveillance.

Je ne veux pas m'échauffer. J'espère cependant que les honorables députés ne laisseront pas passer cette occasion de déclarer au ministre que les membres de la Chambre des communes désirent plus que personne au Canada remédier à une situation qui, si elle se prolongeait, déshonorerait le pays à jamais.

M. ADAMSON: Monsieur le Président, je partage les sentiments qu'ont exprimés les honorables députés d'Essex-Est et de Parry-Sound. La Royale Gendarmerie à cheval du Canada rend au pays des services préventifs d'une valeur inestimable. Il est impossible d'établir la valeur monétaire de ces services. Je fais surtout allusion au constable de la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Il demeure invisible ou, du moins, le criminel ne s'aperçoit de sa présence que lorsqu'il est trop tard. Il doit connaître à fond tous les genres de sabotage. Inutile de vous dire qu'il y a eu des tentatives de sabotage au Canada cette année, vous le savez. Nous avons raison de nous féliciter du petit nombre de ces tentatives et nous pouvons en remercier la Gendarmerie qui est presque seule à s'occuper de ce domaine.

La solde initiale des constables de 3e classe est de \$1.50 par jour, et augmente d'année en année à raison de 5c. par jour jusqu'à concurrence de \$2.25, niveau qu'elle atteint au bout de neuf années, je crois, et non sept. Les détectives reçoivent une allocation de 75 cents par jour pour leurs habits civils et \$1.00 d'allocation de subsistance. Après 9 ans, la rémunération maximum d'un constable est d'environ \$100 par mois, c'est-à-dire un peu plus de \$3 par jour moins les impôts et la contribution au fonds de retraite.

Je désire attirer votre attention sur une autre question: celle de permettre à ces hommes de faire des dépenses raisonnables lorsqu'ils suivent une piste. Les saboteurs que nous recherchons ne sont pas ceux qui vivent en vagabonds ou fréquentent les tripots. Le saboteur intelligent habite les meilleurs hôtels du pays, est affilié aux clubs exclusifs, voyage en Pullman ou en wagon-salon. Il est à l'abri de tout soupçon. C'est lui que la Gendarmerie doit rechercher et qu'elle recherche effectivement; cependant, vu la maigre allocation qu'on lui verse, elle éprouve les plus grandes difficultés à suivre la piste de ce saboteur aristocrate. Je conseille au ministre d'accorder une allocation très généreuse, surtout en temps de guerre. Il me semble que la solde minimum devrait être d'au moins \$3 pour la nouvelle recrue jusqu'à un maximum deux fois et demie plus élevé que le niveau actuel. Il nous est impossible d'évaluer le travail de

ce corps constabulaire et je conseille très fortement au ministre de soumettre la question des traitements et des allocations au conseil du trésor avec toute l'insistance possible.

M. LOCKHART: Le ministre peut-il nous dire si on a déjà engagé les 500 surnuméraires ou seulement une partie de ce nombre?

Le très hon. M. LAPOINTE: On en a choisi et engagé 250 et on a dû s'en tenir là faute de locaux suffisants.

M. LOCKHART: Ma circonscription exige probablement une surveillance aussi active que toute autre; j'y ai souvent rencontré des types remplissant toutes les exigences de la gendarmerie et j'ai quelquefois signalé au ministère de ces jeunes gens possédant des aptitudes spéciales et désireux de faire partie de notre corps constabulaire fédéral. Mais certains d'entre eux dont le passé et l'ambiance préparaient spécialement, à mon avis, que je vous donne pour ce qu'il vaut, aux fonctions de constable, hésitèrent à s'enrôler à cause de l'insignifiance du traitement actuel. Et je veux parler d'hommes qui répondaient à la description qu'on en a donnée ce soir. Je pourrais en mentionner une dizaine qui m'ont dit: "Je désirais m'enrôler dans le corps constabulaire pourvu que mon état physique soit satisfaisant et que je puisse remplir les autres conditions requises." Le député de Parry-Sound a parlé de formation universitaire. Il avait tort, à mon avis.

M. SLAGHT: Non, j'ai parlé plutôt d'immatriculation. C'est le moins qu'on puisse exiger.

M. LOCKHART: Ces jeunes gens s'en retourneront déçus, après m'avoir expliqué qu'ils aimeraient à s'enrôler, si seulement la rémunération devait leur permettre, tôt ou tard, d'atteindre un niveau de vie convenable. Je veux donc unir mon humble voix à celles d'autres honorables membres pour demander au ministre d'exhorter le Conseil du trésor à hausser l'échelle des rémunérations accordées aux membres de la Gendarmerie, car, je le répète, je connais au moins une dizaine de jeunes gens de ma circonscription qui sont des mieux doués et qui feraient de très bons gendarmes, mais qui n'ont pas cherché à s'enrôler, étant donné que l'échelle des soldes ne leur permettrait pas de vivre convenablement avant bien des années.

M. GRAHAM: A titre d'agent de la couronne dans la Saskatchewan, il y a longtemps que je m'intéresse au travail de la Gendarmerie. Je ne saurais guère ajouter aux observations d'autres honorables membres quant à l'insuffisance de la présente échelle de rémunération; cependant, pour la simple raison